

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° I-2114

présenté par
M. Lefèvre, M. Darmanin, M. Maillard, Mme Le Grip, M. Marion, M. Metzdorf, M. Vojetta et
Mme Vidal

ARTICLE 29

À la fin de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 27 244 686 833 »

le montant :

« 27 051 686 833 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend les conclusions du rapport de notre collègue Éric Woerth sur la décentralisation. La Métropole du Grand Paris (MGP), créée en 2016, n’est pas parvenue à atteindre son objectif initial de rééquilibrage territorial, comme en témoigne la difficulté à élaborer un schéma de cohérence territorial (Scot).

En 2024, d’après le budget principal de la MGP, celle-ci affichait un budget propre en fonctionnement de 193 millions d’euros.

Ainsi, cet amendement propose de réduire à zéro ce budget pour l’année 2025 en diminuant de 193 millions d’euros la dotation globale de fonctionnement affectée à la MGP.